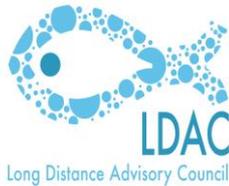




**RÉUNION ANNUELLE DE COORDINATION ENTRE LE
CONSEIL CONSULTATIF DE PÊCHE LOINTAINE UE (LDAC)
ET LA CONFÉRENCE MINISTÉRIELLE SUR LA COOPÉRATION
HALIEUTIQUE ENTRE LES ETATS AFRICAINS RIVERAINS DE
L'OCÉAN ATLANTIQUE (COMHAFAT)**

**Agence Communautaire de Contrôle des Pêches
Vigo (Galice-Espagne)**

Mardi 24 janvier 2017, 10h00-13h00



RAPPORT

RÉUNION ANNUELLE DE COORDINATION LDAC – ATLAFCO/COMHAFAT Siège de l'Agence communautaire de Contrôle des Pêches, Vigo (Galice-Espagne) Mardi 24 janvier 2017, 10h00-13h00

L'ordre du jour, les documents de travail et les présentations sont disponibles à l'adresse suivante :

<http://LDAC.LDAC.eu/post/coordination-meeting-between-efca-ATLAFCO-LDAC-129260>

1. Ouverture de la réunion / Accueil par les autorités

Le Directeur exécutif de l'EFCA, M. Pascal Savouret, a ouvert la session et souhaité la bienvenue aux participants. *La liste des participants est annexée au présent rapport.*

Le Président du LDAC, M. Iván López, a exprimé ses remerciements à l'EFCA pour l'accueil de cette réunion et pour la forte représentation de ses responsables.

M. Savouret a apporté des informations sur la mission, la structure, les fonctions et les activités de l'EFCA dans le domaine du contrôle et du respect des dispositions, en particulier sur l'élaboration et la mise en œuvre de plans de déploiement commun et de plans opérationnels dans et en dehors des eaux de l'UE, étayée par une approche fondée sur le risque. Cela est fait en collaboration avec la Commission européenne et les autorités de contrôle des États membres de l'UE. Il a résumé les travaux engagés par l'Agence en 2016 et il a présenté son Programme de Travail Pluriannuel pour la période 2017-2021. Le renforcement du rôle et du budget de l'EFCA pour le développement de la Garde côtière européenne en liaison avec FRONTEX et EMSA a été mis en exergue.

La présentation de l'EFCA est disponible sur le site Web du LDAC.

2. Aperçu de la collaboration entre le LDAC et la COMHAFAT (Conférence Ministérielle sur la Coopération Halieutique entre les Etats Africains Riverains de l'Océan Atlantique) en 2016

2.1. Point de vue de la COMHAFAT

Le Secrétaire exécutif de la COMHAFAT, M. Abdelouahed Benabbou, a souligné que les activités entre la COMHAFAT et le LDAC progressent de manière satisfaisante, en particulier dans le domaine de la gouvernance des pêches et de la lutte contre la pêche INN. Il a également souligné que les deux organisations partagent les mêmes principes et valeurs. Il a ensuite défini la zone opérationnelle, le statut juridique, la structure, la mission, les réseaux, les initiatives et les actions de la COMHAFAT, ainsi que ses principaux axes de travail avec le LDAC.



Le principal résultat présenté pour 2017 est la coopération régionale pour améliorer le suivi, le contrôle et la surveillance dans la zone COMHAFAT, incluant l'examen du cadre législatif actuel et des initiatives de SCS, le renforcement des capacités dans les États côtiers, l'harmonisation des procédures de formation et la définition d'un programme de base commun pour les inspecteurs, des protocoles validés pour les inspections et la méthodologie de collecte et de communication des données, etc.

La présentation COMHAFAT est disponible sur le site Web du LDAC.

2.2. Point de vue du LDAC

Le Secrétaire général du LDAC, M. Alexandre Rodríguez, a souligné les excellentes relations et la bonne collaboration entre le LDAC et la COMHAFAT et il a expliqué que cette réunion était l'un des engagements prévus à l'article 3.1 du protocole d'accord signé entre les deux organisations en 2013 à Bruxelles.

M. Rodríguez a souligné que la COMHAFAT avait une valeur distinctive en tant qu'organisation régionale en raison de la composition de ses membres, à savoir les 22 pays côtiers atlantiques du Maroc à la Namibie, et de son mandat, car c'est le seul organe politique africain dans l'Océan Atlantique qui traite spécifiquement des questions de gestion des pêcheries d'une façon régionale. De plus, en tant que partenaire stratégique du LDAC dans la région, une étroite collaboration et une interaction entre les secrétariats et les membres intéressés a été encouragée et les réunions mutuelles entre les deux organisations enregistrent habituellement une bonne participation et assistance.

Le principal résultat a été l'organisation réussie, par COMHAFAT avec l'aide et le soutien du LDAC, de deux ateliers financés par l'UE. Les ateliers se sont déroulés au Maroc, au mois d'octobre 2015 (SCS comme outil de lutte contre la pêche INN en Afrique) et au mois de juin 2016 (les SFPAs de l'UE sont un exemple de transparence dans les accords d'accès avec les pays africains), et les programmes, rapports et présentations sont disponibles sur le site COMHAFAT.

3. Planification stratégique pour 2017

Le LDAC s'est proposé d'aider la COMHAFAT à rechercher un soutien de l'UE sous la forme d'un financement du DGDEVCO (Fonds de coopération pour le développement) ou de la DGMARE (budget annuel du règlement financier et FEAMP) pour des projets portant sur les priorités de l'UE en matière de gouvernance et de mise en œuvre de la dimension extérieure de la PCP. Le LDAC a également démontré sa volonté de continuer à participer à de futures manifestations conjointes avec la COMHAFAT au cours de l'année de 2017.



3.1. Alignement des priorités de travail et des éléments clés

Les domaines de travail suivants ont été identifiés comme des priorités spécifiques:

- Accroître la participation des parties prenantes dans les projets de gouvernance des pêcheries ;
- Progresser dans la mise en place d'un Programme d'Observation des Contrôles Régionaux en Mer approuvé par les membres des deux organisations ;
- Engager des initiatives liées à la lutte contre la pêche INN et la sécurité maritime sur la côte atlantique de l'Afrique (en particulier au Golfe de Guinée);
- Promouvoir activement la ratification et la mise en œuvre, par les États membres européens et côtiers d'Afrique, de l'Accord de la FAO sur Mesures de l'Etat du Port (PSMA) ;
- Promouvoir la transparence des Accords de Pêche (publics et privés) dans les États côtiers d'Afrique, conformément à la nouvelle Proposition de la CE relative au Règlement d'Autorisation de Pêche (FAR), à l'Initiative de Transparence des Pêcheries (FiTI) et aux lois nationales et internationales pertinentes.

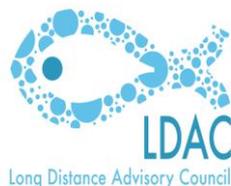
3.2. Calendrier des réunions pour 2017

M. Alexandre Rodriguez a indiqué que les prochains Groupes de travail du LDAC se réuniront à Bruxelles fin mars/début avril 2017. Le LDAC assurera la liaison avec la DG MARE et la DG DEVCO pour proposer des réunions de coordination bilatérales à Bruxelles afin de présenter et de favoriser le travail collaboratif entre Organisations. En outre, le LDAC prévoit d'accueillir, à l'été 2017, une Conférence internationale sur les pêcheries et les stocks de l'Atlantique Nord. Cet événement sera probablement organisé en Norvège. L'EFCA y sera invité et des informations suivront bientôt.

La COMHAFAT a annoncé que sa conférence ministérielle biannuelle devrait avoir lieu au premier trimestre de 2017. La date et le lieu seront discutés pendant la foire HALIEUTIS (Agadir, 15-19 février 2017) et ce sera une bonne occasion de présenter le travail et les actions conjointes décrits ici. Le LDAC et la CE y seront invités à HALIEUTIS et à la Conférence Ministérielle.

4. Coopération régionale

M. Mohammed Sadiki, Secrétaire de la COMHAFAT, a présenté l'étude de délimitation de la mise en œuvre d'un Programme Régional d'Observation des Pêcheries en Mer dans la région de la COMHAFAT. Cette étude a été publiée en décembre 2016 et elle est mise à disposition du public pour consultation sur le site Web du LDAC.



Les principales conclusions de cette étude sont les suivantes:

- Le programme régional est techniquement réalisable et rentable.
- Son but est de parvenir à un système de contrôle commun, unique et permanent.
- Ce sera la première initiative collective régionale des acteurs institutionnels publics et privés visant à s'appuyer sur les projets et initiatives existants.
- Elle se fera en coordination (et non pas en concurrence) avec les instances sous régionales africaines pertinentes de la zone, dans le cadre du protocole d'accord signé entre la COMHAFAT et la CSRP, la FCWC et le COREP.
- Elle contribuera à renforcer le cadre institutionnel et à faciliter une approche commune du suivi, du contrôle et de la surveillance des activités de pêche ; lutte contre la pêche INN et amélioration des données scientifiques.
- Une expérience réussie de la flotte adhérant à ce programme (phase initiale avec la flotte de senneurs thonnières de l'UE) encouragera l'extension du programme à d'autres segments de la flotte (par exemple les chalutiers-congélateurs de pêche pélagique).

Une deuxième présentation a été faite par M. Naji Laamrich, secrétariat de la COMHAFAT, sur le Contrôle Régional en matière de Programme d'Inspection Portuaire dans la zone de la COMHAFAT. L'objectif principal de ce programme est de développer les capacités nationales et de promouvoir la coordination régionale entre les États côtiers d'Afrique afin d'harmoniser leurs mesures nationales portuaires (PSM) et de coordonner efficacement les stratégies nationales, subrégionales et régionales de lutte contre la pêche INN. Cela se fera en optimisant l'application des instruments législatifs pertinents du PSMA pour lutter contre la pêche INN (c'est-à-dire l'Instrument Modèle FAO de 2005 et l'accord FAO 2009).

Les deux présentations de COMHAFAT sont disponibles sur le site Web du LDAC.

Le Dr Julio Morón a expliqué l'Initiative de Transparence des Thonidés (TTI en anglais), promue par la flottille de l'UE de senneurs thonnières et canalisée par le biais du LDAC depuis 2010 afin d'avoir une approche coordonnée de toutes les initiatives existantes et futures qui contribuent à améliorer la transparence des opérations de pêche dans les océans Atlantique, Pacifique et Indien. Il existe déjà plusieurs mesures concrètes dans le cadre de ce programme, comme la couverture d'observateurs à 100% ou l'observation électronique de certains navires. Cette initiative pilote a été présentée dans le cadre de plusieurs forums internationaux tels que le FAO-COFI ou l'ICCAT et se poursuivra en 2017.



5. Stratégie de l'UE pour la lutte INN dans le Golfe de Guinée.

5.1. Rapport sur les résultats de l'Opération « Pedro Cardoso Naco » (EFCA)

Glenn Quelch, représentant de l'EFCA, a présenté brièvement la structure, les moyens déployés et les résultats de l'Opération « Pedro Cardoso Naco ». Cette opération avait pour but de détecter les infractions à la pêche INN et a été menée en Guinée-Bissau du 28 août au 1er septembre 2016. Il a également été suggéré une éventuelle participation et collaboration de l'EFCA aux futures opérations dans la région.

La présentation de l'EFCA est disponible pour consultation sur le site Web du LDAC.

Le Dr Julio Morón a demandé à l'EFCA quelle serait la meilleure façon de coopérer avec l'UE sur des questions telles que l'éradication de la piraterie dans l'océan Atlantique et a donné comme exemple l'opération Atalanta dans l'océan Indien.

M. Savouret a répondu que cela devrait être fait par l'intermédiaire de la CE et que la participation de l'EFCA et des parties prenantes dépendrait de la portée et de l'objectif du programme lancé par la Commission. M. Savouret a expliqué que le piratage est un problème plus vaste et plus complexe que la pêche INN.

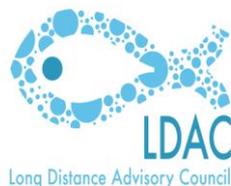
5.2. Projets et initiatives existants au niveau de l'UE:

La représentante de la DG MARE et coordinatrice du LDAC à la Commission européenne, Mme Ramune Genzbigelyte-Venturi, a informé qu'un futur projet subrégional de la DG DEVCO sur le suivi, le contrôle et la surveillance en Afrique de l'Ouest dénommé PESCAO en était à ses derniers stades de définition.

PESCAO sera un projet pluriannuel (2017-2021) de 15 millions d'euros financé par l'UE dans le cadre du Fonds de Coopération au Développement. Il devrait être officiellement adopté au cours du premier semestre de l'année et il inclura dans son appel à propositions la CEDEAO et les organes des pêcheries subrégionales d'Afrique (SRFC et FCWC) comme destinataires ciblés. Son objectif est de renforcer la coopération pour le développement en Afrique de l'Ouest afin d'améliorer la gouvernance régionale des pêches. L'implication éventuelle de l'EFCA est envisagée en termes d'actions de soutien au renforcement des capacités sur les SCS.

Les principaux enjeux identifiés dans ce projet sont:

- Mauvaise gestion des stocks halieutiques;
- Menaces pour l'environnement marin;
- Lutte contre la pêche INN ;
- Manque de coordination et collaboration entre les organes de gouvernement nationales et les autorités compétentes.



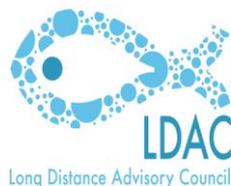
Le représentant de la DG MARE a également donné des informations relatives à la Conférence « Notre Océan » qui sera organisée par l'UE à Malte les 5 et 6 octobre 2017. Il s'agira d'une conférence de haut niveau placée sous l'égide de la DG MARE et à laquelle les parties prenantes de l'UE telles que le LDAC sont invitées à contribuer à atteindre des compromis du secteur publique et privé. Si le LDAC connaît des entreprises innovatrices qui sont commises pour des solutions durables pour l'économie bleue, il est bienvenu d'établir des liens avec elles et partager cette information avec la DG MARE.

La COMHAFAT et le LDAC ont demandé s'il serait possible d'organiser un événement parallèle conjoint, comme ils l'ont fait dans d'autres enceintes internationales (ICCAT, FAO-COFI ...). Ils ont également suggéré à la Commission d'envisager d'inviter la RFMO nouvellement créée dans l'océan Indien. La représentante de la DG MARE a répondu que la Commission n'a pas le but d'organiser « *side events* » (peut être que avec une exception), mais les parties prenantes sont encouragées à les organiser sur leur propre initiative.

6. Conclusions et clôture de la réunion

Les deux secrétariats du LDAC et de la COMHAFAT ont conclu qu'il existait une collaboration précieuse et une bonne entente entre les deux organisations, avec une communication et une participation régulières aux réunions. Cependant, il y a également des contraintes liées aux ressources disponibles limitées afin de pouvoir aller de l'avant sur le développement de projets conjoints plus ambitieux. Les deux organisations continueront de travailler sur ce volet et rechercheront des fonds.

Le président du LDAC a clôturé la réunion en remerciant, au nom de ses membres, la COMHAFAT et la DG MARE pour leur participation, ainsi que l'EFCA pour avoir accueilli la réunion. Il est d'avis qu'une participation et une implication pleine et entière des décideurs politiques, des autorités de contrôle et des parties prenantes sont essentielles pour réaliser l'objectif commun consistant à assurer une activité de pêche durable des flottes de longue distance dans les eaux africaines, dans le respect de conditions de travail et sociales décentes pour leurs travailleurs et en veillant à la préservation du milieu marin.



LISTE DES PARTICIPANTS

Délégation du LDAC

Iván LÓPEZ	Président de l'AG et du Comité exécutif - AGARBA
Julio MORÓN	Président du GT4 - OPAGAC/AGAC
Hélène BOURS	Membre du Comité exécutif - CFFA/CAPE
Alexandre RODRIGUEZ	Secrétaire exécutif
Manuela IGLESIAS	Politique des Pêches et Secrétariat PR

Délégation de la COMHAFAT

João Gomes PESSOA LIMA	DG Pêches - Sao Tomé Principe
Momadou NDIAYE	DG Pêches - Sénégal
Abdelouahed BENABBOU	Secrétaire exécutif
Abdennaji LAAMRICH	Expert des Pêches, Secrétariat
Mohamed SADIKI	Expert des Pêches, Secrétariat

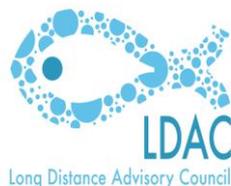
Institutions et Agences de l'UE

Pascal SAVOURET	Directeur exécutif - EFCA
Glenn QUELCH	Unité Opérationnelle de Contrôle - EFCA
Ramune GENZBIGELYTE-VENTURI	Coordinateur du LDAC – DG MARE – CE

Observateurs enregistrés

Mercedes MARTINEZ	CETMAR –Coopération internationale
Idoia MANCEBO	CONXEMAR – Communications et PR

Des excuses ont été enregistrées de la part d'Isabelle Viallon (DG DEVCO), de l'Unité INN de la DG MARE, de María José Cornax (OCEANA) et de José Carlos Castro (ANFACO-CECOPECA).



LISTE DES ACTIONS DÉCIDÉES

- 1. Une page de réunion sera mise en place pour télécharger l'ordre du jour, le rapport et les présentations, qui seront également distribués aux participants (fait).**
- 2. Le LDAC et la COMPHAFAT poursuivront leurs travaux sur le financement et le caractère opérationnel des initiatives présentées pour un programme régional d'inspection de contrôle et de contrôle régional portuaire, lesquels travaux seront examinés lors de nouvelles réunions bilatérales avec la DG MARE et la DG DEVCO en 2017.**
- 3. La COMHAFAT invitera le LDAC à participer à sa prochaine Conférence ministérielle prévue pour le premier semestre de l'année.**
- 4. Le LDAC et la COMHAFAT envisageront la participation ou l'organisation en commun de manifestations parallèles à la conférence « Notre Océan » de l'UE qui se tiendra à Malte en octobre 2017.**
- 5. La COMHAFAT et le LDAC demanderont à la Commission d'être activement impliqués ou consultés dans la mise en œuvre du projet PESCAO, car il est pertinent pour leur travail.**
- 6. Tous les participants mèneront une réflexion plus approfondie et examineront les futures propositions de partenariats ou d'actions en collaboration afin de décourager les activités de piraterie dans le Golfe de Guinée.**
- 7. Le Secrétariat du LDAC et le Secrétariat de la COMHAFAT resteront en contact pour planifier la prochaine réunion annuelle de coordination au début de 2018 (date et lieu à confirmer).**

-FIN-